



Bureau de la vérificatrice générale

**Suivi de la vérification de l'examen des pratiques
de la Ville pour l'acquisition de véhicules
commerciaux de 2018**

Déposé devant le Comité de la vérification

Le 27 avril 2021

Suivi de la vérification de l'examen des pratiques de la Ville pour l'acquisition de véhicules commerciaux de 2018

Table des matières

Résumé	1
Conclusion	3
Remerciements	3
Rapport détaillé – Avancement de la mise en œuvre	4

Suivi de la vérification de l'examen des pratiques de la Ville pour l'acquisition de véhicules commerciaux de 2018

Résumé

Le suivi de la vérification de l'examen des pratiques de la Ville pour l'acquisition de véhicules commerciaux de 2018 faisait partie du Plan de travail de 2020 du Bureau du vérificateur général.

Voici les principales constatations de l'examen mené à l'origine :

- l'acquisition des fourgonnettes Mercedes Sprinter n'a pas toujours été une solution économique et aucune pièce justificative ne permettait de démontrer qu'on avait procédé à une analyse du rapport qualité-prix pour justifier l'acquisition de ces fourgonnettes avant de lancer l'appel d'offres;
- entre mai 2015 et août 2015, les Services du parc automobile ont acheté sept fourgonnettes Mercedes Sprinter alors qu'il y avait une option plus économique, soit la fourgonnette à toit surélevé Transit de Ford. Le Transit de Ford est un véhicule qui avait été acheté en avril 2015 à un coût moindre. La Ville aurait pu économiser 167 000 \$ si elle avait acheté sept véhicules Transit de Ford, au lieu de la fourgonnette Mercedes Sprinter;
- la location d'une fourgonnette Mercedes Sprinter pour appuyer les opérations de transport par train léger sur rail n'a pas été soumise à une analyse en bonne et due forme des opérations de location ou d'achat pour justifier la décision de louer une fourgonnette Mercedes Sprinter, au lieu d'acheter la fourgonnette dans le cadre de l'offre à commandes en vigueur dans l'administration municipale. Les décisions d'approuver la location et le rachat du bail n'étaient pas étayées par une analyse financière de quelque nature que ce soit;
- l'enquête menée par les Services du parc automobile sur leur propre décision d'acheter les fourgonnettes Mercedes Sprinter en réaction à un signalement sur la Ligne directe de fraude et d'abus a donné lieu à la possibilité de parti pris et a pu avoir une incidence sur la conclusion de l'enquête selon laquelle l'opération d'acquisition des fourgonnettes Sprinter s'est déroulée conformément au Règlement sur les approvisionnements ainsi qu'aux pratiques et aux procédures d'achat de la Ville;
- d'après l'examen que nous avons mené sur un échantillon de factures des fourgonnettes Mercedes Sprinter achetées par la Division des opérations de transport en commun, les options précisées dans chaque facture ne concordaient

Suivi de la vérification de l'examen des pratiques de la Ville pour l'acquisition de véhicules commerciaux de 2018

pas toujours avec le barème de l'offre à commandes. Le personnel de la Division des opérations de transport en commun a confirmé que les particularités des options inscrites dans les factures pour les fourgonnettes Mercedes Sprinter n'ont pas été attentivement vérifiées avant d'approuver les factures à régler;

- en lançant une demande de soumissions pour l'achat des fourgonnettes Sprinter, la Ville a contrevenu au paragraphe 12(3) du Règlement sur les approvisionnements, qui stipule que « [l]es documents d'approvisionnement évitent de mentionner des produits précis ou des marques données ». Le directeur des Services du parc automobile n'a pas fourni de raison valable, dans les documents d'achat, pour confirmer que les fourgonnettes Sprinter étaient essentielles aux opérations de la Ville;
- en 2005, la motion 27-139 adoptée par le Conseil municipal donnait pour consigne au personnel d'établir des rapports préalables au budget provisoire portant sur l'acquisition des véhicules servant à répondre à des besoins nouveaux de son parc automobile ou à remplacer des véhicules. La motion précise aussi que « pour les besoins de ces rapports, on entend par 'parc automobile' tous les véhicules achetés par une direction de la Ville d'Ottawa ». L'Entretien des installations et du parc de véhicules de la Division des opérations de transport en commun ne faisait pas partie du Plan de remplacement des véhicules et des biens d'équipement des Services du parc automobile, ni des rapports annuels sur les véhicules servant à répondre à des besoins nouveaux, déposés auprès du Comité permanent des transports et du Conseil municipal.

Tableau 1 : Sommaire de l'état de la mise en œuvre des recommandations

Recommandations	Total	Achevées	Partiellement achevée	À venir	Ne s'appliquent plus
Nombre	8	8	0	0	0
Pourcentage	100 %	100 %	0 %	0 %	0 %

Suivi de la vérification de l'examen des pratiques de la Ville pour l'acquisition de véhicules commerciaux de 2018

Conclusion

La direction a accompli des progrès considérables, en appliquant les huit recommandations qui lui ont été adressées. Même si l'on établit, à l'heure actuelle, les comparaisons de l'analyse du rapport qualité-prix et des évaluations des contrats de location-acquisition par rapport aux contrats d'achat, nous avons recensé des occasions qui permettraient à la direction d'en améliorer l'efficacité.

Remerciements

Nous tenons à remercier la direction pour la collaboration et l'assistance accordées à l'équipe de vérification.

Suivi de la vérification de l'examen des pratiques de la Ville pour l'acquisition de véhicules commerciaux de 2018

Rapport détaillé – Avancement de la mise en œuvre

Le présent rapport résume l'évaluation de la direction concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre pour chacune des recommandations en date du 1^{er} avril 2020, ainsi que l'évaluation du Bureau du vérificateur général (BVG) en date du 30 septembre 2020.

Suivi de la vérification de l'examen des pratiques de la Ville pour l'acquisition de véhicules commerciaux de 2018

Recommandation n° 1

Tableau 2 : Avancement

Mise à jour de la direction	Évaluation du BVG
Achevée	Achevée

Recommandation de la vérification

Que la Ville s'assure que pour chaque véhicule servant à répondre à des besoins nouveaux de son parc automobile ou à remplacer des véhicules, on procède à une analyse comparative adéquate du rapport qualité-prix afin de donner l'assurance que les caractéristiques des véhicules du parc automobile répondent aux impératifs opérationnels en faisant l'acquisition des véhicules les moins chers possible pour la durée du cycle de vie dans les cas où :

- a) pour un véhicule servant à en remplacer un autre, le véhicule proposé est différent du véhicule d'origine;
- b) pour un véhicule de croissance servant à répondre à des besoins nouveaux du parc automobile, le véhicule proposé est différent des véhicules existants utilisés pour répondre aux mêmes besoins ou à des besoins comparables.

Réponse initiale de la direction

La direction est d'accord avec cette recommandation. Les Services du parc automobile passent actuellement en revue leurs procédures et les documents obligatoires dans ce secteur d'activité. D'ici la fin du quatrième trimestre de 2018, on apportera des mises à jour aux procédures et les changements seront communiqués aux clients dans le cadre des discussions normales qui auront lieu dans tous les cas où l'on envisage d'acheter des véhicules pour en remplacer d'autres ou pour répondre à des besoins nouveaux du parc automobile.

Mise à jour de la direction

La mise en œuvre de cette recommandation est achevée. Les Services du parc automobile s'assurent que l'on mène, pour chaque véhicule de remplacement, une comparaison adéquate de l'analyse du rapport qualité-prix, conformément à l'Analyse

Suivi de la vérification de l'examen des pratiques de la Ville pour l'acquisition de véhicules commerciaux de 2018

du rapport qualité-prix (annexe B) rappelée dans les Procédures d'acquisition de véhicules et d'équipement approuvées et entrées en vigueur le 13 juin 2019.

Évaluation du BVG

La mise en œuvre de cette recommandation est achevée. Nous avons constaté que les comparaisons de l'analyse du rapport qualité-prix ont été établies pour les véhicules de remplacement. Nous avons toutefois noté plusieurs occasions d'en améliorer l'efficacité :

- en rappelant les données sources et les documents consultés pour étayer les estimations des coûts;
- en se penchant sur différentes options de remplacement dans les cas où le véhicule existant n'est plus offert sur le marché;
- en calculant les coûts des options hybrides et en rationalisant ces options.

Nous n'avons pas pu savoir si les comparaisons de l'analyse du rapport qualité-prix ont été établies pour les véhicules de croissance (dans les cas où les véhicules proposés étaient différents des véhicules existants et déjà utilisés pour les mêmes raisons ou pour des raisons comparables), puisqu'il n'y a pas eu d'opération d'acquisition de ce type depuis que les Procédures d'acquisition des véhicules et de l'équipement sont entrées en vigueur.

Suivi de la vérification de l'examen des pratiques de la Ville pour l'acquisition de véhicules commerciaux de 2018

Recommandation n° 2

Tableau 3 : Avancement

Mise à jour de la direction	Évaluation du BVG
Achevée	Achevée

Recommandation de la vérification

Que la Ville s'assure que pour chacun des véhicules loués, on procède à une analyse adéquate des opérations de location ou d'achat et qu'on verse cette analyse dans les dossiers pour donner l'assurance que la décision de louer un véhicule du parc automobile est une solution économique.

Réponse initiale de la direction

La direction est d'accord avec cette recommandation. Les Services du parc automobile et la Direction générale des transports s'assureront que l'on procède à une analyse des opérations de location à long terme par rapport aux opérations d'achat et veilleront à ce que l'on verse cette analyse dans les dossiers avant de proroger les contrats de location à long terme en vigueur et de conclure de nouveaux contrats pour la location à long terme de l'équipement. On a aujourd'hui mis en place le processus qui permet de faire cette analyse et de la verser dans les dossiers.

Mise à jour de la direction

La mise en œuvre de cette recommandation est achevée. Les Services du parc automobile s'assurent que pour chaque nouveau contrat de location à long terme, on procède à une analyse en bonne et due forme et adéquate de la location à terme ou de l'achat conformément à la Liste de vérification pour la location à long terme ou l'acquisition (annexe C) dont il est question dans les Procédures d'acquisition des véhicules et de l'équipement approuvées et entrées en vigueur le 13 juin 2019.

Évaluation du BVG

La mise en œuvre de cette recommandation est achevée. Nous avons constaté qu'on avait procédé à des analyses de la location à long terme par rapport à l'achat. Toutefois, nous avons relevé plusieurs cas dans lesquels il est possible d'en améliorer l'efficacité :

Suivi de la vérification de l'examen des pratiques de la Ville pour l'acquisition de véhicules commerciaux de 2018

- en appliquant uniformément l'aide-mémoire approuvé pour les décisions de location à long terme par rapport aux décisions d'achat;
- en recensant les données sources ou les documents consultés dans la préparation de ces analyses;
- en versant au dossier la décision de louer à long terme ou d'acheter de l'équipement, la date de la décision et son approbation;
- en quantifiant des économies (par exemple grâce au report des dépenses en immobilisations) réalisées grâce à la location à long terme.

Suivi de la vérification de l'examen des pratiques de la Ville pour l'acquisition de véhicules commerciaux de 2018

Recommandation n° 3

Tableau 4 : Avancement

Mise à jour de la direction	Évaluation du BVG
Achevée	Achevée

Recommandation de la vérification

Que la Ville lance ses demandes d'offres sans préciser de nom de marque précis, conformément au Règlement sur les approvisionnements, pour veiller à ce que les marchés publics soient le plus concurrentiels possible. Si l'on décide qu'il faut préciser le nom d'une marque en particulier, il faut verser au dossier une analyse et des pièces justificatives suffisantes pour confirmer que le produit à acheter est essentiel pour répondre aux impératifs opérationnels, afin d'éviter des risques inacceptables ou pour d'autres raisons valables.

Réponse initiale de la direction

La direction est d'accord avec cette recommandation. Les Services de l'approvisionnement mettront à jour leur manuel de procédures afin de préciser l'information à fournir pour justifier les cas dans lesquels on précise certains noms de marque et les modalités selon lesquelles l'information doit être versée au dossier. Cette mise à jour sera terminée d'ici la fin du quatrième trimestre de 2018.

Mise à jour de la direction

La mise en œuvre de cette recommandation est achevée. Les Services de l'approvisionnement ont mis à jour leur manuel des procédures afin de préciser l'information à réunir pour justifier l'intégration de certains noms de marque et les modalités selon lesquelles cette information doit être versée au dossier.

Évaluation du BVG

La mise en œuvre de cette recommandation est achevée. Les procédures des Services de l'approvisionnement comprennent des directives sur l'utilisation des marques dans les appels d'offres. Dans l'échantillon des appels d'offres dont nous avons pris connaissance, dans les cas où l'on citait les noms de marque, il s'agissait de références

Suivi de la vérification de l'examen des pratiques de la Ville pour l'acquisition de véhicules commerciaux de 2018

de base accompagnées de la mention « ou l'équivalent », ce qui n'est pas considéré comme une entorse au Règlement sur les approvisionnements.

Suivi de la vérification de l'examen des pratiques de la Ville pour l'acquisition de véhicules commerciaux de 2018

Recommandation n° 4

Tableau 5 : Avancement

Mise à jour de la direction	Évaluation du BVG
Achevée	Achevée

Recommandation de la vérification

Que le Bureau du directeur municipal, le Bureau du greffier municipal et le BVG se penchent sur les changements à apporter aux procédures de signalement des cas de fraude et d'abus afin de donner suite aux signalements liés à des cas d'abus.

Réponse initiale de la direction

La direction est d'accord avec cette recommandation. Elle s'est réunie avec le Bureau du vérificateur général et mettra à jour les procédures de signalement des cas de fraude et d'abus pour donner au personnel, d'ici au troisième trimestre de 2018, des consignes sur le traitement des signalements liés aux cas d'abus.

Mise à jour de la direction

La mise en œuvre de cette recommandation est achevée. Les procédures de signalement en cas de fraude et d'abus ont été mises à jour (révision en date du 4 octobre 2018) et ont été publiées sur Ozone, en reprenant le texte reproduit dans la section « Aperçu du processus » afin de préciser qu'en cas de conflits d'intérêts, le directeur municipal donne des consignes sur le choix du responsable le plus compétent pour l'enquête à mener de concert avec le Bureau du vérificateur général et le Bureau du greffier municipal, dans les cas nécessaires, avant de lancer une enquête. Dans les cas où le responsable désigné apprend qu'il y a effectivement ou qu'il pourrait y avoir un conflit d'intérêts, il lui appartient de le faire savoir au Bureau du directeur municipal et de se récuser de l'enquête.

Évaluation du BVG

La mise en œuvre de cette recommandation est achevée. La version la plus récente des procédures d'enquête de fraude et d'abus comprend d'autres directives se rapportant aux conflits d'intérêts réels ou potentiels.

Suivi de la vérification de l'examen des pratiques de la Ville pour l'acquisition de véhicules commerciaux de 2018

Recommandation n° 5

Tableau 6 : Avancement

Mise à jour de la direction	Évaluation du BVG
Achevée	Achevée

Recommandation de la vérification

Que la Ville veuille à ce que toutes les directions générales respectent la motion 27-139 adoptée en janvier 2005 par le Conseil municipal et que le Plan de remplacement des véhicules et des biens d'équipement de la municipalité et les rapports annuels sur les véhicules servant à répondre à des besoins nouveaux du parc automobile tiennent compte de toutes les opérations d'acquisition de véhicules sur l'ensemble du territoire de la Ville pour permettre de prendre des décisions économiques.

Réponse initiale de la direction

La direction est d'accord avec cette recommandation. Les Services du parc automobile respectent déjà la motion 27-139 pour toutes les directions générales de la Ville, sauf la Direction générale des transports. L'Entretien des installations et du parc de véhicules de la Division des opérations de transport en commun travaille déjà à l'élaboration d'une procédure opérationnelle normalisée (PON) interne pour l'achat des véhicules du service non lucratif qui donneront suite à cette recommandation. Le délai prévu pour l'achèvement de la mise en œuvre de cette recommandation correspond au troisième trimestre de 2018. Lorsqu'elle aura été approuvée, la PON sera communiquée au personnel et sera publiée sur Ozone dans le répertoire des politiques et des pratiques opérationnelles du Service des activités du transport en commun.

Désormais, la Direction générale des transports soumettra au Conseil municipal un rapport annuel sur le Plan de remplacement et d'achat de véhicules et de biens d'équipement de transport en commun, qui comprendra la liste détaillée des demandes à venir pour le remplacement des véhicules non commerciaux et d'achat de véhicules non commerciaux servant à répondre à des besoins nouveaux avant le dépôt du budget de l'automne.

Suivi de la vérification de l'examen des pratiques de la Ville pour l'acquisition de véhicules commerciaux de 2018

Mise à jour de la direction

La mise en œuvre de cette recommandation est achevée. Les Services du parc automobile et OC Transpo continuent de respecter la motion 27-139. Les Services du parc automobile ont repris en charge l'acquisition du parc automobile de services non lucratifs pour OC Transpo et établissent les rapports prébudgétaires en prévision du budget provisoire pour l'achat des nouveaux véhicules du parc automobile.

Évaluation du BVG

La mise en œuvre de cette recommandation est achevée. Les plans de remplacement et de croissance des véhicules et de l'équipement pour 2019 et 2020 tenaient compte des véhicules du soutien opérationnel et du service non lucratif de la Division des opérations de transport en commun, en plus des véhicules et des biens d'équipement de remplacement et de croissance des Services du parc automobile.

Suivi de la vérification de l'examen des pratiques de la Ville pour l'acquisition de véhicules commerciaux de 2018

Recommandation n° 6

Tableau 7 : Avancement

Mise à jour de la direction	Évaluation du BVG
Achevée	Achevée

Recommandation de la vérification

Que la Ville veuille à ce que tous les employés responsables de l'approbation de chaque facture vérifient toutes les options détaillées dans les factures pour s'assurer que tous les montants concordent avec le contrat avant de soumettre ces factures pour paiement.

Réponse initiale de la direction

La direction est d'accord avec cette recommandation. Les Services du parc automobile continueront de se conformer à cette recommandation. À l'heure actuelle, l'Entretien des installations et du parc de véhicules de la Division des opérations de transport en commun applique une méthode permettant d'approuver et de valider les factures dans le cadre d'un processus interne, qu'on trouve dans le « Rapport d'acceptation des nouveaux véhicules ». Ce rapport est un aide-mémoire qui permet d'établir une comparaison avec les factures avant de les approuver pour paiement.

On mettra en œuvre une nouvelle procédure opérationnelle normalisée (PON) pour l'acquisition des véhicules non commerciaux (visés ci-dessus dans la recommandation 5). Cette PON comprendra une version améliorée du « Rapport d'acceptation des nouveaux véhicules » et viendra officialiser le processus d'approbation des factures. On prévoit de terminer cette PON d'ici au troisième trimestre de 2018.

Tous les documents seront archivés dans le système de gestion des dossiers de l'Entretien des installations et du parc de véhicules de la Division des opérations de transport en commun (le Système d'information pour la gestion du parc automobile M5).

Mise à jour de la direction

La mise en œuvre de cette recommandation est achevée. Les Services du parc automobile continuent de se conformer à cette recommandation. La mise en œuvre des

Suivi de la vérification de l'examen des pratiques de la Ville pour l'acquisition de véhicules commerciaux de 2018

Procédures d'acquisition des véhicules et des biens d'équipement, approuvées et en vigueur depuis le 13 juin 2019 (Vérification des factures) est venue inculquer une plus grande rigueur dans ce processus.

Depuis décembre 2018, toutes les opérations d'achat des véhicules du soutien opérationnel (auparavant les véhicules du service non lucratif) d'OC Transpo sont coordonnées et assurées par l'entremise des Services du parc automobile. En raison de ce changement, la procédure opérationnelle normalisée décrite dans la réponse de la direction n'est plus nécessaire. Les politiques et les procédures des Services du parc automobile sur l'acquisition des véhicules reprendront désormais les exigences de la Direction générale des transports.

Évaluation du BVG

La mise en œuvre de cette recommandation est achevée. L'obligation de vérifier les factures est précisée dans la Politique et les procédures sur l'acquisition des véhicules et des biens d'équipement. D'après les discussions qui ont eu lieu avec le personnel, les Services de l'approvisionnement s'assurent que les prix des bons de commande correspondent à ceux des contrats, alors que les Services du parc automobile s'assurent que les prix des factures correspondent aux bons de commande avant d'approuver les factures. Ces vérifications permettent de maîtriser le risque de non-concordance des prix entre les factures et les contrats.

Suivi de la vérification de l'examen des pratiques de la Ville pour l'acquisition de véhicules commerciaux de 2018

Recommandation n° 7

Tableau 8 : Avancement

Mise à jour de la direction	Évaluation du BVG
Achevée	Achevée

Recommandation de la vérification

Que la Ville s'assure de réévaluer, lorsqu'un véhicule plus économique est lancé sur le marché, ses options d'achat actuelles pour veiller à acheter des véhicules économiques, qui permettront de réduire le plus possible, pour la Ville, le coût de l'ensemble du cycle de vie des véhicules.

Réponse initiale de la direction

La direction est d'accord avec cette recommandation. La Ville veillera à adopter un nouveau processus d'achat [soit l'offre à commandes (OC) ou la demande de soumissions (DS)] et s'assurera que toutes les options d'achat sont évaluées pour veiller à ce que les Services du parc automobile achètent les véhicules automobiles afin de réduire le plus possible le coût de l'ensemble du cycle de vie. L'analyse du rapport qualité-prix indiquée en réaction à la recommandation 1 permettra de veiller à ce que la durée des contrats soit optimale pour permettre de réaliser le meilleur rapport qualité-prix lorsqu'on lance des demandes de soumissions ou des OC.

Mise à jour de la direction

La mise en œuvre de cette recommandation est achevée. Les Services du parc automobile s'assurent que lorsqu'un véhicule représentant une solution plus économique est offert sur le marché, on en tient compte en faisant l'acquisition des véhicules grâce aux demandes de soumissions ou aux demandes d'offres à commandes qui arrivent à expiration après un an. Les Services du parc automobile n'ont plus d'offres à commandes pluriannuelles pour l'achat des véhicules. Le seul scénario dans lequel un contrat est supérieur à une durée d'un an est celui d'un appel d'offres pour des véhicules lourds dont la construction s'étend sur plus d'un an à partir de la date à laquelle le bon de commande est établi. Si les Services du parc automobile devaient se prévaloir de la clause d'achat de véhicules supplémentaires dans le cadre

Suivi de la vérification de l'examen des pratiques de la Ville pour l'acquisition de véhicules commerciaux de 2018

d'une demande de soumissions existant au-delà de la première année, l'agent de projet commence par sonder le marché pour savoir si les conditions et les options ont changé au point où une nouvelle demande de soumissions servirait les intérêts de la Ville, et les Services de l'approvisionnement vérifient la justification des prix. Ainsi, on reconsulte le marché pour revoir toutes les options offertes et pour déterminer le meilleur rapport qualité-prix.

Évaluation du BVG

La mise en œuvre de cette recommandation est achevée. La direction a donné des exemples de publications et d'abonnements que reçoit le personnel des Services du parc automobile, pour se tenir au courant des nouveaux véhicules offerts sur le marché.

Même si la direction a fait savoir que les véhicules sont achetés en faisant appel aux demandes de soumissions ou aux demandes d'offres à commandes qui expirent après un an et qu'un agent de projet sonde le marché lorsque le délai d'un an est dépassé, nous n'avons pas pu confirmer que ces activités se déroulent effectivement.

Suivi de la vérification de l'examen des pratiques de la Ville pour l'acquisition de véhicules commerciaux de 2018

Recommandation n° 8

Tableau 9 : Avancement

Mise à jour de la direction	Évaluation du BVG
Achevée	Achevée

Recommandation de la vérification

Que la Ville élabore, pour l'ensemble de l'administration municipale, des politiques et des procédures pour l'achat et la gestion des véhicules du parc automobile. Ces politiques et procédures devraient comprendre des directives pour établir la responsabilité, les obligations de compte rendu et les lignes directrices pour l'analyse du rapport qualité-prix, la location des véhicules, et ainsi de suite.

Réponse initiale de la direction

La direction est d'accord avec cette recommandation. Les Services du parc automobile et la Direction générale des transports travailleront de concert, avec l'aide de nos groupes des Services de soutien aux activités, afin d'établir des politiques et des procédures valables pour l'ensemble de l'administration municipale dans les secteurs notés ci-dessus. Ces politiques et procédures seront établies et communiquées à tous les employés visés d'ici la fin du quatrième trimestre de 2018.

Mise à jour de la direction

La mise en œuvre de cette recommandation est achevée. La Ville a mis au point, pour l'achat des véhicules dans toute l'administration municipale, des politiques et des procédures qui prévoient des directives visant à établir la responsabilité, la responsabilisation et l'orientation de l'analyse du rapport qualité-prix et de la location à long terme des véhicules, entre autres.

Les Services du parc automobile ont achevé la mise au point de la Politique sur l'acquisition des véhicules et des biens d'équipement et des Procédures sur l'acquisition des véhicules et des biens d'équipement, qui ont été approuvées et qui sont entrées en vigueur le 3 juin 2019.

Suivi de la vérification de l'examen des pratiques de la Ville pour l'acquisition de véhicules commerciaux de 2018

Évaluation du BVG

La mise en œuvre de cette recommandation est achevée. La Politique et les procédures sur l'acquisition des véhicules et des biens d'équipement ont été mises au point et publiées sur Ozone. Cette politique s'applique à tous les employés de la Ville qui interviennent dans la préparation des documents et dans les décisions prises dans l'achat des véhicules et de l'équipement du parc automobile, de sorte que la politique s'adresse effectivement à toute l'administration municipale. Nous avons confirmé que les questions indiquées dans la recommandation faisaient l'objet de la Politique et des procédures.

Suivi de la vérification de l'examen des pratiques de la Ville pour l'acquisition de véhicules commerciaux de 2018

Tableau 1 : Légende des degrés d'achèvement

Achèvement	Définition
À venir	Aucun progrès tangible n'a été réalisé. L'élaboration de plans non officiels n'est pas considérée comme un progrès tangible.
Partiellement achevée	La Ville a entamé la mise en œuvre, mais celle-ci n'est pas encore terminée.
Achevée	La mesure a été prise, ou les structures et les processus fonctionnent comme il se doit et ont été entièrement adoptés dans tous les secteurs concernés de la Ville.
Ne s'applique plus	La recommandation est désuète en raison de l'écoulement d'un délai, de l'adoption de nouvelles politiques, etc.